

Date de l'arrêté : 13/10/2026 Objet : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE L'ACCES AU MASSIF DU PECH / GARRIGUE	République Française Département : AUDE Arrondissement : Narbonne POUZOLS MINERVOIS - COMMUNE
--	---

ARRÊTÉ
N° AR_093_2026

portant REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE L'ACCES AU MASSIF DU PECH /
GARRIGUE

Le Maire de la commune de Pouzols-Minervois,
Vu le Code forestier ;
Vu le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2212-1, L.2212-2et L.2213-4 ;
Vu l'arrêté municipal n° AR_073_2026 du 17/07/2026 portant fermeture de la garrigue ;
Considérant la fin du risque incendie majeur ;
Considérant les préconisations de l'Office National des Forêts (ONF) signalant un danger persistant de chute d'arbres et de branches au niveau du massif du Pech ;
Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité publique et prévenir les accidents ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté municipal n° AR_073_2026 du 17 juillet 2026 est abrogé.

Article 2 : L'accès des piétons et de tout véhicule (motorisé ou non) dans la zone du Pech / de la garrigue est interdit les jours de vent fort / de rafales ou lors des alertes météo vent fort en raison du risque exceptionnel de chute d'arbres et de branches.

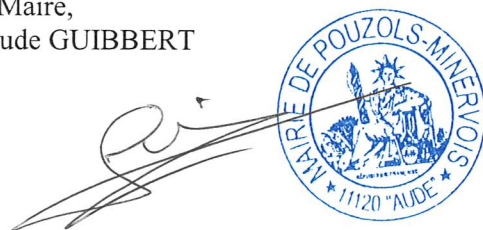
Article 3 : Des panneaux seront installés aux entrées du massif par les services techniques municipaux.
De plus, l'information sera publiée et relayée via les canaux de communication officiels de la commune : sur Facebook, PanneauPocket, Digit, ainsi que par un affichage sur le panneau communal.

Article 4 : les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : Le Maire de la commune de Pouzols-Minervois, la Brigade de gendarmerie de Ginestas et l'Office National des Forêt seront chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à POUZOLS-MINERVOIS, le 13 octobre 2026

Le Maire,
Claude GUIBBERT



AR_093_2026